

Jeu Concours myBBshowershop.com

Règlement du jeu-concours « Ma Sweet Baby Shower »

Article 1 : Société organisatrice

La société, Woelfing Claire Sandra, (nom commercial : myBBshowershop.com), dont le siège est situé à 87 rue du Mail Richelieu, 89100 PARON, sous le numéro de SIRET 522 433 465 00021, organise « Ma Sweet Baby Shower », un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site mybbshowershop.com.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Le Jeu se déroulera du 21/01/2013 à 6h au 10/02/2013 minuit. Toute participation en dehors de cette période sera annulée. L'organisateur se réserve le droit de raccourcir la durée du jeu ou de l'annuler pour tout événement indépendant de sa volonté. Aucun recours ne pourra être tenu contre l'organisateur du jeu

2.2 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le compte Facebook de mybbshowershop.com et jolie baby shower et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse), qui désire s'inscrire gratuitement depuis le site mybbshowershop.com. Il est demandé aux participants de devenir « Fan » de la page Facebook « Mybbshowershop.com » et la page Facebook « Jolie Baby Shower » avant de participer au jeu-concours.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Tous les participants devront être des internautes et avoir accès à internet.

2.4 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.5 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ne pourront prétendre à une participation, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.6 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à myBBshowershop.com et non Facebook.

Article 3 : Modalité de participation

Le jeu est réservé aux participants de France métropolitaine (hors Corse).

Pour participer au jeu, il est demandé aux participants de devenir « Fan » de la page Facebook « Mybbshowershop.com » et de la page « Jolie Baby Shower » avant de participer au jeu-concours.

L'internaute devra ensuite s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires.

Pour l'attribution du prix, la gagnante devra justifier de sa grossesse. Il est demandé que les prétendants à l'attribution du 1^{er} prix soient des futures mamans de moins de 27

semaines de grossesse ou des personnes souhaitant organiser une baby shower pour une future maman de moins de 27 semaines de grossesse. L'accord préalable de la future maman est exigé.

A l'issue du déroulement du jeu, le ou la gagnante sera désigné(e) par tirage au sort. Chaque candidature est associée à un numéro attribué par ordre chronologique. Un seul numéro sera tiré pour l'attribution du prix. Il ne sera pris en compte qu'une participation par foyer. Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée. Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

La société n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 4 : Sélection du gagnant

Le ou la gagnant(e) sera désignée par tirage au sort.

A chaque candidature est attribué un numéro (par ordre chronologique de réception de participation au jeu concours).

Jolie Baby Shower donnera dans les 24h qui suivent la clôture du jeu concours un numéro gagnant parmi la liste de numéros de participations. Mybbshowershop.com consolidera le numéro à la candidature en vérifiant l'ordre chronologique et procédera aux vérifications de l'éligibilité du gain.

Le gagnant sera désigné après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, ainsi que des photos de sa baby shower (sans personne visible, simplement des photos de décoration et mise en scène du prix) sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé la dotation suivante :

Prix à gagner : **Une Sweet Baby Shower**, d'une valeur évaluée à 150€

Ce prix inclut :

- L'organisation à distance de votre baby shower pour 8 personnes maximum (*une participation de 10€ TTC par invité supplémentaire sera demandée si le gagnant souhaite augmenter le nombre de personnes à sa baby shower*)

- Programme de votre baby shower
- Organisation de 6 jeux de baby shower au choix parmi 30 jeux
- Personnalisation de vos cartes réponses
- Personnalisation de votre décoration baby shower
- Banderole à Fanions à votre nom
- Ballons Baby Showers et ballons de fêtes, guirlandes
- Décorations de buffet baby shower (chemin de table, vaisselle jetable, décorations)
- 5€ de chèque cadeau sur la boutique Mybbshowershop.com offerts à la future maman pour chaque tranche de 20€ achetés sur sa liste de Baby Shower (sélection de produits illimités sur la boutique Mybbshowershop.com à envoyer à vos amis afin qu'ils choisissent vos cadeaux de baby shower en ligne parmi votre liste sur Mybbshowershop.com)

Article 6 : Acheminement du lot

L'organisation de la baby shower du gagnant du prix doit être exécutée dans les 2 mois qui suivent le tirage du jeu-concours. La bonne volonté du gagnant est essentielle à l'exécution de l'organisation. Le gagnant s'engage à indiquer à mybbshowershop.com les informations de personnalisation de la décoration et des jeux au plus tard deux semaines avant la fête. Il est demandé au gagnant de laisser au minimum deux semaines pour la préparation de la baby shower Sweet Baby Shower.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur, ou que les lots ne sont pas réclamés dans un délai de deux mois à l'issue du tirage, ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un contre remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL ou de box...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande via email à concours@mybbshowershop.com à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.mybbshowershop.com> .

Toute demande d'une copie du règlement doit être effectuée via internet à l'adresse suivante : concours@mybbshowershop.com .

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.